

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 21 septembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 39

Secrétariat de séance : Madame Michelle PERROCHAUD

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Mathieu LEGRAND
Mme Julie BONNETON

Mme Myriam BOURCEREAU, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Yves MARNIER.

Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU.

Mme Marie-Anne DAVID, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.

M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à M. Patrick VOGELSPERGER.

Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET.

M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné procuration à M. Emmanuel GUILLET.

M. Fabrice CHAMARD, absent.

Mme Bernadette GRATON, absente.

Mme Virginie MENARD, absente.

APPROBATION APRES ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE DES EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE LA CHEVROLIERE

Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune de La Chevrolière a souhaité que soit menée en parallèle la révision du zonage d'assainissement des eaux usées collectif et non collectif qui constitue une annexe sanitaire au PLU. La dernière étude de zonage d'assainissement des eaux usées a été réalisée et validée en 2007. Ce nouveau zonage d'assainissement tient compte de l'évolution des zones d'urbanisation future prévues au PLU et des extensions de réseaux réalisés depuis 2007.

Le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées a fait l'objet d'un examen au cas par cas par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) des Pays de la Loire. Par décision n°2022-6046 en date du 17 mai 2022, la MRAE a décidé de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale.

Une enquête publique portant sur la révision du zonage s'est tenue du lundi 20 juin au mardi 19 juillet 2022. Le commissaire enquêteur a remis le rapport d'enquête. Au terme de la procédure, il a estimé que ce projet :

- Est en cohérence avec les zones envisagées au PLU pour le développement urbain de la commune ;
- Intègre les capacités de traitement des eaux usées, à court et moyen termes ;
- Prend en compte les contraintes environnementales liées à la proximité du Lac de Grand Lieu ;
- Envisage le développement du réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre d'une dépense publique maîtrisée ;
- Vise à la satisfaction de l'intérêt général.

Un avis favorable a donc été donné à ce nouveau projet.

VU la loi n°2006-61772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

VU l'article L. 2224-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU l'article L. 123-9 du Code de l'environnement ;

VU la délibération de la commune de La Chevrolière en date du 28 mars 2019 prescrivant la révision du PLU ;

VU le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chevrolière et ses interactions directes avec les questions d'assainissement ;

VU le schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la commune de La Chevrolière ;

VU la décision n°2022-6046 en date du 17 mai 2022 de la Mission Régionale d'Autorité Environnement des Pays de la Loire ne soumettant pas à évaluation environnementale l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de La Chevrolière ;

VU l'avis favorable du commissaire enquêteur sur le zonage d'assainissement des eaux usées ;

VU les statuts de Grand Lieu Communauté ;

Après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la révision du zonage de l'assainissement pour la commune de La Chevrolière tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- **MANDATE** le Président ou le Vice-Président délégué pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Acte n° : DE182-C270922

Publié sur le site internet le : 4/10/22

Fait à La Chevrolière, le 28 septembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 21 septembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 39

Secrétariat de séance : Madame Michelle PERROCHAUD

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Mathieu LEGRAND
Mme Julie BONNETON

Mme Myriam BOURCEREAU, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Yves MARNIER.
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU.
Mme Marie-Anne DAVID, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à M. Patrick VOGELSPERGER.
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET.
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné procuration à M. Emmanuel GUILLET.

M. Fabrice CHAMARD, absent.
Mme Bernadette GRATON, absente.
Mme Virginie MENARD, absente.

OPERATION 100 VELOS – ABONDEMENT DE L'ENVELOPPE

Grand Lieu Communauté a décidé, par délibération en date du 5 juillet 2022, de renouveler pour la 3ème année consécutive l'opération 100 Vélos afin d'aider les habitants du territoire à acquérir un vélo à assistance électrique et promouvoir la pratique du vélo dans une optique de mobilité plus durable. L'opération permet d'accorder une aide financière de 100 € pour 100 foyers du territoire, aide qui vient s'ajouter à la prime accordée par l'Etat.

Cette année, l'opération a connu, à nouveau, un vif succès. L'enveloppe totale de 10 000 € a été entièrement consommée sur le premier semestre 2022. Depuis, 32 nouveaux dossiers ont été déposés et 13 personnes ont contacté le service pour déposer un dossier, soit un potentiel de 45 dossiers supplémentaires entre juillet et septembre.

Au vu de l'engouement pour l'acquisition de vélos électriques et l'engagement de Grand Lieu Communauté en faveur des mobilités durables, il est proposé au Conseil communautaire de revaloriser le budget alloué à l'opération pour un montant de 10 000 € supplémentaires soit un potentiel de 100 nouveaux dossiers jusqu'au 31 décembre 2022.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de Grand Lieu Communauté ;

VU la délibération n°122-C050722 approuvant le renouvellement de l'opération 100 vélos pour l'année 2022 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la revalorisation du budget alloué à l'opération pour un montant de 10 000 € supplémentaires soit un potentiel de 100 nouveaux dossiers jusqu'au 31 décembre 2022.

Acte n° : DE183-C270922

Publié sur le site internet le : 4/10/22

Fait à La Chevrolière, le 28 septembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 29/09/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 21 septembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 39

Secrétariat de séance : Madame Michelle PERROCHAUD

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Mathieu LEGRAND
Mme Julie BONNETON

Mme Myriam BOURCEREAU, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Yves MARNIER.
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU.
Mme Marie-Anne DAVID, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à M. Patrick VOGELSPERGER.
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET.
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné procuration à M. Emmanuel GUILLET.

M. Fabrice CHAMARD, absent.
Mme Bernadette GRATON, absente.
Mme Virginie MENARD, absente.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES RELATIF A LA MISSION D'ANIMATION SOCIALE, D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES AIRES D'ACCUEIL COMMUNAUTAIRES DES GENS DU VOYAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES STATIONNEMENTS ILLICITES

Le marché de services relatif à la mission d'animation sociale, d'entretien et de gestion des aires d'accueil communautaires des gens du voyage et d'accompagnement à la gestion des stationnements illicites de Grand Lieu Communauté arrive à échéance le 31 décembre 2022. Afin de souscrire un nouveau marché, un appel d'offres ouvert a été lancé en mai 2022 dans le cadre d'une procédure formalisée, conformément aux dispositions du code de la commande publique. La consultation n'est pas allotie. La date de début des prestations est fixée au 1^{er} janvier 2023. Le marché est conclu pour une durée de 48 mois à compter de la date de début des prestations, et n'est pas reconductible.

A l'issue de la procédure de consultation, trois entreprises ont déposé une offre conforme. Au vu de cette consultation et, après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 septembre 2022 à 18h00 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise ACGV Services SAS, sis 1, Rue de la Trinquette, Immeuble le Sextant, 17000 LA ROCHELLE, pour un montant estimatif de 250.384,00 € HT, soit 300.460,80 € TTC.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 septembre 2022 à 18h00 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché à l'entreprise ACGV Services SAS, sis 1, Rue de la Trinquette, Immeuble le Sextant, 17000 LA ROCHELLE, pour un montant estimatif de 250.384,00 € HT, soit 300.460,80 € TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou les vice-Présidents à signer les pièces du marché.

Acte n° : DE184-C270922

Publié sur le site internet le : 4/10/22

Fait à La Chevrolière, le 28 septembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 29/09/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté